

DU CONSEIL COMMUN Publié le 09/10/2024

Envoyé en préfecture le 09/10/2024 REGISTRE DES DÉLIBÉR Reçu en préfecture le 09/10/2024

ID: 038-200040111-20241001-24 146-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24 146

OBJET: TARIFS PROFESSIONNELS DÉCHÈTERIES 2024 – ACTUALISATION РМСВ

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents: 28 Pouvoirs: 6 Votants: 34

Résultat des votes :

Pour: 34 Abstention: 0 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Gilles GENOVESE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles); Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte); Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) : Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).

Pouvoirs: Véronique MOREL à Céline BOURSIER; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN; Marc GAUTIER à Anne LENFANT; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.

RAPPELANT que les tarifs 2024 pour l'accès des professionnels aux déchèteries intercommunales ont été votés lors du conseil communautaire du 19 décembre 2023,

CONSIDÉRANT le déploiement, en septembre 2024, de la filière REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) sur les déchèteries d'Entre deux Guiers et de Saint Pierre d'Entremont,

CONSIDÉRANT que l'éco-organisme VALOBAT prend désormais en charge les frais de location, de collecte et de traitement des bennes : plâtre, plastique et bois PMCB, y compris pour les déchets des professionnels.

Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer la gratuité pour les professionnels, pour les flux suivants, à compter du 1er octobre 2024 :

| | Tarifs 2023 | Tarifs 2024 | Tarifs oct. 2024 |
|----------------|-------------|-------------|------------------|
| Bois aggloméré | 12€/m³ | 13€/m³ | Gratuit |
| PVC | 18€/m³ | 19,5€/m³ | Gratuit |
| Plâtre | 26€/m³ | 28,1€/m³ | Gratuit |

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

APPROUVE la gratuité pour les professionnels pour les flux détaillés ci-dessus à compter du 1er octobre

La Présidente.

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire. Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 2 octobre 2024

